

## VITE DIT

STRASBOURG  
Streeteo : Jakobowicz demande des comptes à Barseghian

Le conseiller municipal (Agir) de Strasbourg demande des comptes à la maire de Strasbourg sur Streeteo, le délégué du stationnement qui fait beaucoup parler depuis 2018 : amendes abusives, système de recours complexe, illisibilité des procédures. Pendant la campagne municipale, Streeteo était sous le feu des critiques de la plupart des candidats. Après six mois de mandat, Pierre Jakobowicz considère que « les abus ont assez duré, la Ville doit prendre ses responsabilités ». Il s'élève d'un système « injuste et aléatoire qu'il est urgent de remettre à plat ». L'élus dénonce un système qui fait l'unanimité contre lui et contre lequel la majorité écologiste « n'a rien entrepris », parlant d'« inaction ».

## Fous d'amour, fous de voitures ?

Nouvelle initiative solidaire de l'association Sentiers d'étoiles, cette fois en faveur des étudiants ! Ce samedi 13 février entre 10h et 17h30, les amoureux sont invités à se faire photographier pour la bonne cause à bord de la mythique voiture MG A, ou/et à s'offrir une promenade à bord de la non moins mythique Jaguar MK2, au centre-ville de Strasbourg. Ils repartiront avec une photo souvenir (5 € par couple) ou le souvenir d'une balade d'un quart d'heure (8 € par couple) et, dans les deux cas, avec un coupon de participation à un tirage au sort qui leur donnera une chance de gagner l'un des trois prix suivants : un transport avec chauffeur jusqu'à la mairie d'Alsace où ils se marieront s'ils convolent dans l'année (ou une promenade romantique s'ils sont déjà mariés) ou n'ont pas l'intention de le faire), un repas en tête-à-tête au Crocodile ou à la Casserole, dès la fin du confinement. La totalité des bénéfices de l'opération sera versée au projet en faveur des étudiants que soutient l'association Sentiers d'étoiles (sentiersdetoiles67@gmail.com). Pour profiter de la balade, appeler au 03 88 32 80 80, ou l'hôtel Mercure, partenaire de l'opération, indiquera

les plages horaires disponibles et le lieu précis de rendez-vous.

ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN  
Les bons d'achat aidés ouverts aux agents de la ville

Les agents de la ville d'Illkirch-Graffenstaden qui n'y résident pas ont désormais accès aux bons d'achat aidés valables dans les commerces de la commune. Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'action sociale en faveur des agents municipaux, le maire Thibaud Philipps a en effet décidé d'élargir l'opération lancée en décembre dernier. Jusqu'à présent, celle-ci ne s'adressait qu'aux habitants d'Illkirch-Graffenstaden. Chaque foyer illkirchois (et désormais chaque agent) peut ainsi acquérir jusqu'à 11 avril 160 € maximum de bons (dont la moitié est prise en charge par la ville), à dépenser dans les commerces locaux avant le 11 mai. Selon la ville « l'opération a déjà rencontré un franc succès ».

## Patrick Guégan, directeur de cabinet du maire

Patrick Guégan est arrivé fin décembre à Illkirch-Graffenstaden, où il occupe depuis lors le poste de directeur de cabinet du maire, vacant depuis l'élection de Thibaud Philipps en juillet 2020. Secondé par Yonas Eshete, chef de cabinet en charge de la communication et « du plan vaccination », Patrick Guégan s'occupe de divers dossiers et notamment de la structuration du cabinet, des relations avec les élus et avec le directeur général des services. Né en Seine-Saint-Denis, diplômé en droit, le nouveau directeur de cabinet est un homme expérimenté : il fut adjoint au maire de Montmorency (ville jumelée avec Kehl), assistant parlementaire du député centriste Charles de Courson, permanent du parti Force Démocrate, chef de cabinet adjoint de Philippe Douste-Blazy (alors président du groupe UDF à l'Assemblée nationale), ou encore directeur de cabinet au conseil départemental de l'Allier... Patrick Guégan a également occupé la fonction de secrétaire général du club de rugby de Niort. C'est son premier poste en Alsace.

## EN BREF

**OSTWALD**  
Cours de taille sur vigne DIMANCHE 14 FÉVRIER. L'Association des Arboriculteurs d'Ostwald organise un cours de taille sur vigne le dimanche 14 février de 9 h 30 au verger de l'association, 1A impasse du Pignon à Ostwald. Gratuit et ouvert à tous.

NEUDORF  
Collecte de sang

## ANNIVERSAIRES

**Claude Dubeau**, né le 13 février 1939 et domicilié à Eschau, fête aujourd'hui ses 82 ans.  
**Jean Lucasson**, né le 13 février 1927 et domicilié à Mundolsheim, fête aujourd'hui ses 94 ans.  
**Simone Mochel**, née Duployer le 13 février 1936 et domiciliée à Vendenheim, fête aujourd'hui ses 85 ans.  
**John-Christian Muller**, né le 13 février 1938 et domicilié à Eschau, fête aujourd'hui ses

**LUNDI 15 FÉVRIER.** Une collecte de sang aura lieu le lundi 15 février de 17 h à 20 h au centre culturel Marcel-Marceau, 5 place Albert-Schweltzer à Strasbourg.

**OSTWALD**  
Collecte de sang LUNDI 15 FÉVRIER. Une collecte de sang aura lieu le lundi 15 février de 17 h à 20 h au centre sportif et de loisirs, 6 quai Heydt à Ostwald.

**André Schaal**, né le 13 février 1933 et domicilié à Lipsheim, fête aujourd'hui ses 88 ans.  
**Geneviève Schnell**, née Klein le 13 février 1936 et domiciliée à Lipsheim, fête aujourd'hui ses 85 ans.  
**Marie Weiss**, née Riedinger le 13 février 1928 et domiciliée à Vendenheim, fête aujourd'hui ses 93 ans.  
**Litiane Wintzerth**, née Buhler le 13 février 1940 et domiciliée à Eschau, fête aujourd'hui ses 81 ans.

## ELSAU

## Trafic de stupéfiants : un procès en cache un autre

Le tribunal de Strasbourg a condamné à trois ans de prison un homme pour transport, détention de stupéfiants. Il avait pris la fuite le jour où la police faisait un coup de filet à l'Elsau. Problème : un autre habitant du quartier jugé pour les mêmes faits il y a un mois a été relaxé au bénéfice du doute.

Le 11 février 2020, la police réalisait un véritable coup de filet dans le quartier de l'Elsau, surnommé la Cité Blanche, rappelle Alexandre Chevrier pour le ministère public. Le tribunal a sanctionné onze trafiquants le 6 mars, de huit mois à quatre ans de prison. Mais cette histoire n'était pas finie. Jeudi, dans un dossier parallèle de trafic de drogue, Mehdi Améziane a été condamné, en comparution immédiate, à trois ans de prison, sur les mêmes faits, relaxait un homme au bénéfice du doute. Le parquet a fait appel.

## Un indic des stupés ?

L'avocat de la défense, Me Mohamed Achour, a une thèse, qu'il va longuement plaider. Pour lui, cet autre prévenu « est un indicateur de la brigade des stupéfiants. Mais ce sont des policiers de la BAC qui l'ont arrêté ». Autrement, il ne comprend pas « la sacrée fleur » qui lui a été faite. Car si lui a été relaxé, son client est forcément coupable avant même son procès, les deux hommes se rejettent la possession de drogue et d'argent. Le quartier avait été placé sous surveillance en décembre 2019. Les faits étudiés par le tribunal se concentrent sur les mardi 14 et mercredi 15 janvier 2020. Le 14, dans l'après-midi, les policiers remarquent une Renault Scenic au niveau de la rue Watteau,



Le 11 février 2020, la police faisait une descente dans le quartier de l'Elsau, interpellant onze dealers. Ce jour-là, le prévenu échappait au coup de filet. Photo DNA/Franck DELHOMME

un des points de deal. Au volant, le « relaxé » et Améziane comme passager. Les deux sont vus au contact de dealers. Dans la nuit du mardi au mercredi, une patrouille de la BAC remarque, à 2h35, ce même véhicule rue Engelmann. Les occupants, au comportement suspect, sont interpellés. Dans une trappe, sous le siège conducteur, 18 grammes de cocaïne et 1450 €, sur le siège passager. S'ajoutent 1450 € dans un sac banane. Dans une autre trappe à l'arrière, sous le siège passager 2000 €.

Mehdi Améziane était sorti de prison quelques mois auparavant. Le conducteur, c'est un ami, qui l'a épaulé en détention et s'est occupé de sa famille. Quand la BAC est passée, il lui aurait dit qu'il avait « de la consommation ». L'argent du sac banane est bien à lui : c'est son salaire d'ambulancier. Le reste, il ne sait pas. Pour les faits du 14, il a juste dit bonjour : « J'ai vécu toute

ma vie à l'Elsau. Ce quartier, c'est comme un village. » Il a un peu de mal à justifier sa fuite le 11 février à l'aube. Il serait sorti chercher des petits pains à ses enfants quand il a vu le cortège de fourgons policiers. Il est alors parti à Erstein chez son frère, sans voir qu'il était suivi, malgré le gyrophare et la sirène. Les policiers parlent eux d'une course-poursuite à 180 km/h avec une voiture qui roule sur la bande d'arrêt d'urgence, fait des dépassements par la droite, roule sur deux voies. La chasse continue sur la RD426, entre 100 et 150 km/h. Les policiers, pour éviter un accident, laissent Mehdi Améziane s'échapper. Il n'est arrêté qu'en novembre dernier.

## « Je ne crois pas au hasard »

Le fait que la même somme soit retrouvée deux fois dans le véhicule le 15 janvier fait tiquer le procureur. « Je ne crois pas au hasard, surtout pas

dans ce type d'affaire. » C'est le bénéfice de la journée. Et les 20 500 € étaient destinés à un achat en gros en Hollande, pays où s'est rendu Mehdi Améziane le 5 février. Son comportement le 11 février l'accuse. Il requiert une peine de quatre ans de prison avec maintien en détention.

Selon M<sup>e</sup> Achour, le tribunal a commis une erreur en disjoignant les dossiers le 14 janvier. Il refait le procès. « Il y a eu relaxe alors qu'il y a une avalanche d'éléments à charge. » Mais le casier de son client avec quatre ans de condamnations, déjà neuf ans passés derrière les barreaux et actuellement en détention pour quatre autres années, ne joue pas en sa faveur.

Sa plaidoirie n'a pas suffi et son client a été condamné. Appel a été fait. L'avocat espère qu'il y aura alors la jonction des deux dossiers. « Et enfin, on verra. »

Jean-Frédéric TUEFFERD

## STRASBOURG

## Il agresse sans raison un chauffeur, puis un voyageur

Un jeune majeur a été condamné pour des violences avec arme, commises en état d'ivresse. Mardi, il a agressé deux hommes gratuitement au niveau de la gare de Strasbourg, avec un couteau. Le prévenu n'a pas pu justifier son comportement.

Le jeune homme de 19 ans l'assure : « Je ne sais pas ce que j'avais dans la tête à ce moment-là. » Mardi vers 21 h 45, il prend le bus avec des amis après une soirée arrosée au whisky. « C'était la première fois que je buvais de l'alcool », prétend-il. L'un de ses copains lui donne un couteau, avec lequel il s'amuse. À la gare de Strasbourg, le groupe de cinq descend. Soudain alors que le chauffeur s'apprête à redémarrer, il court jusqu'à la porte de la cabine et toque, pour qu'on lui ouvre. Le chauffeur accède à sa demande. Eliel Lopes Soares exhibe aussitôt son couteau et menace l'em-

ployé de la CTS, tentant de passer son bras à travers la vitre de protection. Un ami intervient et le fait sortir du bus.

Quelques instants plus tard, un voyageur sort de la gare, après un long voyage. Alors qu'il prévient par téléphone son épouse de son arrivée, il voit la bande marcher énergiquement en sa direction. Puis, le prévenu lui assène, sans raison, un coup à l'arrière de la tête, avant de lui donner un coup de couteau qui entaille sa veste. La victime tombe au sol. Le prévenu s'acharne à coups de poing. « Monsieur a couru derrière moi avec son couteau. J'ai crié : arrête », rapporte émue la partie civile, évoquant les angoisses récurrentes qu'il l'habite depuis.

## « Normalement, je ne suis jamais agressif »

Une fois encore, ce sont les amis du jeune homme qui interviennent pour faire cesser les violences. Il est appréhendé peu après.

Dans le box, le prévenu répète

ses excuses. Il accuse l'alcool. « Normalement, je ne suis jamais agressif. Le monsieur ne m'avait rien fait. Je ne sais même pas pourquoi j'ai fait ça. C'est de la violence gratuite », se lamente-t-il.

M<sup>e</sup> Maud Nisand, son conseil, certifie qu'il « a conscience de la gravité de ses gestes et de leurs conséquences ». Elle détaille le parcours chaotique du jeune majeur parti du Cap-Vert il y a un an et demi, avec un arrêt par le Portugal où il a fondé un foyer, avant de rejoindre son père à Marseille, qui l'a mis à la porte, puis un cousin à Limoges qui en a fait de même.

Alors que le procureur Frédéric Lutz a requis une peine de 18 mois dont 12 avec sursis, le tribunal est allé au-delà en raison de la gravité des faits, prononçant une peine de deux ans ferme dont un an avec sursis. Eliel Lopes Soares est maintenu en détention. Il a en outre l'interdiction de détenir une arme durant cinq ans.

Cél. L.

## SCHILTIGHEIM

## Séquestré par des collégiens

Pour une raison qui reste nébuleuse, un adolescent d'une quinzaine d'années, scolarisé dans un collège de Schiltigheim, a dénoncé quatre élèves de 4e au conseiller principal d'éducation. En représailles, les dénoncés ont monté un guet-apens.

Le dimanche 30 janvier, sur demande du meneur, une jeune demoiselle a fait sortir de chez lui le dénonciateur et l'a attiré dans le local technique d'un immeuble voisin. L'idylle se finit là puisque le joli cœur fait face à ses camarades, armés d'un couteau à balai à balai. Ils le molestent, l'attrapent par le cou. Et le laissent repartir moins d'une heure plus tard.

Le séquestré porte plainte. Et les quatre collégiens sont placés en garde à vue. Celui qui avait le manche à balai a le temps d'expliquer qu'il ne s'agissait pas d'une arme, mais bien d'un ustensile dont il s'est servi pour nettoyer le sol du local cet immeuble dans lequel il n'habite pas. L'un d'eux reconnaît les faits. Les trois autres seront déferlés samedi devant un juge des enfants.

J.-F. T.